Envoyé en préfecture le 03/10/2024
Reçu en préfecture le 03/10/2024
Publié le
ID : 083-218300929-20240916-DEL77_2024_09-DE

Mairie de Pignans

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL .77/2024

DATE DE LA CONVOCATION :
10 septembre 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le 16 septembre à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, hors lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

DATE DE PUBLICATION :
19 septembre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS
Membres en exercice : 25
Membres présents : 23
Nombre de votants : 25

Etaient présents : M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. FRELIER Laurent ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme MARTIN Pascale ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations : M. BENEDETTO Nicolas donne pouvoir à M. ADAM Stéphane
Mme GACNIK Marie-France à Mme YZQUIERDO Laurence

Etaient absents : Néant

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. HURET David ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DECISION MODIFICATIVE N°02 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le locataire du logement communal sis 345, rue Fontaine des Laines a fait savoir qu'il résiliait son bail avec effet au 04 août 2024.

Il a quitté son logement et Monsieur le Maire a procédé à l'état des lieux.
A la suite, il est proposé de lui restituer en totalité la caution versée à l'entrée des lieux soit 680.00 €.

Envoyé en préfecture le 03/10/2024
Reçu en préfecture le 03/10/2024
Publié le
ID : 083-218300929-20240916-DEL77_2024_09-DE

Il convient donc, d'ouvrir les crédits au chapitre 040 en dépenses d'investissement à hauteur de 680,00 € et d'équilibrer au chapitre 042 en recettes de fonctionnement afin d'en permettre la restitution.

Imputation	OUVERT	REDUIT
D I 040 165 OPFI 10 (ordre)	680,00	
D I 23 2313 OPNI 01		680,00
R F 042 758888 01 (ordre)	680,00	
R F 75 752 01		680,00

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22,

VU le courrier du locataire de logement communal daté du 28 juillet 2024 et reçu en mairie le 3 août 2024,

VU l'état des lieux de sortie du 5 août 2024,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'APPROUVER la décision modificative n°02 du budget principal de la commune conformément au tableau présenté ci-dessus.

Article 2 :

DE CHARGER Monsieur le Maire ou son représentant de la bonne exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

POUR : 25 UNANIMITE
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

HURET David
Secrétaire de Séance

BRUN Fernand
Maire

MAIRIE DE PIGNANS - 01 (VAR)